



# Le Sahel

NUMERO  
8365

JEUDI  
19 Juillet 2012

150 FCFA

● Fonds d'aide à la presse  
**200 millions FCFA mobilisés par l'Etat répartis entre 38 organes de presse**

P.3

● Visite officielle d'amitié et de travail du Président de la République, Chef de l'Etat à Beijing, en République Populaire de Chine

## Le Chef de l'Etat rencontre le Président Hu Jintao

**L**e Président de la République, Chef de l'Etat, SEM. Issoufou Mahamadou, séjourne, depuis mardi soir à Beijing, en République Populaire de Chine, dans le cadre d'une visite officielle, d'amitié et de travail, de six jours. Hier matin, le Chef de l'Etat a été reçu, avec tous les honneurs par le Président de la République Populaire de Chine, SEM. Hu Jintao, avant d'assister à une séance de travail entre les délégations des deux pays.

Au cours de l'audience, le Président Hu Jintao s'est réjoui de recevoir la visite du Chef de l'Etat avant de saisir l'opportunité de cette rencontre pour féliciter le Chef de l'Etat pour les progrès en cours dans notre pays. « J'ai remarqué que, sous votre direction, les Nigériens peuvent remporter des succès encore plus importants dans l'œuvre d'édification nationale », a souligné SEM. Hu Jintao. Il a poursuivi en exprimant tout le plaisir qu'il ressent d'avoir un échange avec le président Issoufou Mahamadou sur des sujets ayant trait au développement de la coopération bilatérale et sur les questions d'intérêts communs.

A son tour, le Président de la République, SEM. Issoufou Mahamadou, a adressé ses vifs remerciements à son homologue chinois, pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé. Après l'entretien entre les deux Chefs d'Etat, les deux délégations ont eu une séance de travail à huis clos.

La délégation présidentielle a ensuite effectué une visite au siège de la China National Petroleum Compagnie (CNPC), chargée de l'exploitation du pétrole sur le bloc Agadem dans la région de Diffa. A son arrivée sur les lieux, le Chef de l'Etat a été accueilli par



SEM. Issoufou Mahamadou reçu par le Président chinois

avoir avec les responsables de la CNPC, de voir, le plus tôt possible, de quelle façon on peut aboutir à une réduction de la charge de production, pour permettre de baisser le prix de vente du carburant et le rendre plus compétitif sur le marché. Le Chef de l'Etat, qui a déploré la surfacturation qui a entaché ce projet, a demandé au PDG de la CNPC une coopération « gagnant-gagnant » pour réduire les coûts élevés de production. A titre d'exemple, le Chef de l'Etat a cité la construction de la route, Diffa-N'Guigmi-frontière Tchad, qui a été facturée à un coût 2 à 3 fois plus élevé par rapport à la moyenne habituellement acceptée par Km de route par le Niger pour la construction des routes. Aussi, a-t-il demandé à la CNPC de trouver les moyens de revoir ces coûts à la baisse. « Parce que quand les Nigériens vont bien profiter des retombées du pétrole, ils seront eux-mêmes en mesure d'assurer la sécurité de leurs biens, notamment en nigérisant les emplois qui diminuera considérablement la charge du personnel », a souligné SEM. Issoufou Mahamadou. Le Chef de l'Etat a aussi insisté auprès du PDG de la CNPC en vue de commencer les études de faisabilité de la vraie route du pétrole, la route Agadem-Dirkou-Libye, qui permettra de désenclaver la région, en même temps que sa sécurisation.

Le PDG de la CNPC a dit avoir pris acte de toutes les préoccupations du Chef de l'Etat et l'a assuré que les deux délégations vont les étudier durant leurs réunions de travail qui vont suivre.

Après la visite du siège de la CNPC, le Chef de l'Etat s'est rendu à la Cité interdite pour une longue visite guidée. La Cité interdite ou Palais impérial est un vaste complexe d'une superficie de 72 ha, dont la construction fut ordonnée par Yongle, le troisième Empereur de la Dynastie des Ming. Avant de quitter ce célèbre site historique qui retrace une période glorieuse de l'histoire chinoise, le Président Issoufou Mahamadou a signé le livre d'or de ladite Cité. Le Chef de l'Etat devrait par la suite prendre part à la cérémonie d'ouverture de la 4<sup>ème</sup> conférence des entrepreneurs africains et chinois.

Il faut rappeler que, mardi, le Chef de l'Etat a consacré les premières heures de sa visite en territoire chinois à une rencontre avec le Consul honoraire de Niger en Chine et les représentants de l'importante communauté nigérienne vivant dans ce grand pays ami. Au cours de cette rencontre le Chef de l'Etat s'est enquis des conditions de vie de nos compatriotes vivant en Chine avant de leur proférer de sages conseils quand au respect scrupuleux des lois du pays d'accueil.

Au cours de son séjour, le Président Issoufou Mahamadou a assisté également aux cérémonies d'ouverture des deux conférences majeures organisées par la Chine dans le cadre de l'amélioration de sa coopération économique avec l'Afrique. Il s'agit précisément de la 4<sup>ème</sup> conférence des Entrepreneurs sino-africains qui s'est ouvert hier dans l'après midi, et la 5<sup>ème</sup> conférence ministérielle du Forum de coopération sino-africaine (FOCAC), dont les travaux s'ouvrent aujourd'hui, jeudi. Il assistera aussi à d'autres importantes rencontres de travail et visitera plusieurs sites historiques et des sociétés situées dans certaines provinces du pays.

● **Nana Fassouma Moustapha, envoyé spéciale**



Le Chef de l'Etat signant le livre d'or du Palais Impérial

le PDG de la CNPC, M. Zhou Jiping, avec qui le président a eu des échanges axés principalement sur les questions relatives à l'extraction du pétrole nigérien par la CNPC. En prenant la parole, le PDG de la CNPC a rappelé toutes les actions menées dans notre pays par la société depuis son implantation au Niger. M. Zhou Jiping a cependant déploré le problème de la non commercialisation du pétrole nigérien sur le marché des pays voisins du fait, a-t-il estimé, d'un problème de compétitivité. Il a aussi sollicité le Président Issoufou Mahamadou en vue de la prolongation du permis d'extraction de l'Agadem et l'octroi d'un autre nouveau permis pour élargir la capacité de la raffinerie pour la rendre plus compétitive. Il a ensuite émis l'espoir, relativement au dernier développement de la situation au Sahel, que des dispositions seront prises pour renforcer davantage la sécurité des hommes et des installations de la société, s'inquiétant pour la situation dans le Sahel.

En réponse, le Chef de l'Etat a expliqué que la non compétitivité du pétrole nigérien s'explique par le coût élevé des hydrocarbures sur le marché de la sous-région. Ceci, a indiqué le Président Issoufou Mahamadou, « n'est pas du fait des Nigériens, mais de tous les sociétaires, qui cherchent à récupérer les coûts élevés de sa production ». Il a demandé aux deux parties, au cours de la séance de travail, que les ministres vont

Elh Housseini Garba/ONEP

● Réunion d'informations et d'échanges des cadres du ministère de la santé, les partenaires sociaux et la société civile

## Un cadre d'échanges et de réflexions pour poser les jalons d'un système de santé efficace au Niger

Le directeur de cabinet du ministre de la Santé Publique, Pr. Yaouba Harouna, a présidé hier, au Palais des Congrès de Niamey, l'ouverture des travaux de la réunion d'informations et d'échanges des cadres du Ministère de la Santé Publique sur la gestion des urgences et l'amélioration de la qualité de la prise en charge de la grossesse et de l'accouchement dans les hôpitaux. L'objectif est de mettre en place les jalons d'un système de santé efficace au Niger.

Au cours de cette réunion, les participants vont échanger sur des thèmes qui s'inscrivent, dans le cadre du vaste chantier de réformes engagées par le gouvernement. En effet, la santé est considérée par les autorités comme le premier des leviers pour le développement socio-économique durable du Niger. En revenant aux thèmes qui sont programmés au cours de cette réunion, le directeur de cabinet du ministre de la Santé Publique a souligné la pertinence de leur choix. S'agissant du premier thème qui traite de la gestion et de la qualité d'urgence dans les hôpitaux, il a été retenu pour pallier d'une part aux énormes problèmes que les hôpitaux rencontrent et qui entravent le bon fonctionnement de leurs services en général et des services

des urgences en particulier et pour tenir compte, d'autre part des attentes des usagers. Ainsi, les faiblesses les plus observées au niveau des structures d'accueil des urgences sont liées à des contraintes structurelles avec des infrastructures obsolètes. Des capacités limitées en lits, des contraintes humaines avec un déficit en médecins, et en personnels infirmiers qui se traduisent par des conditions de travail difficiles et de délais de prise en charge assez longs. Il est également constaté des insuffisances en matériels, des ruptures de médicaments, des contraintes financières avec notamment une absence de système de financement des soins aux urgences. La liste des problèmes est loin d'être exhaustive. En ce qui concerne le second thème relatif à



La table de séance à l'ouverture

l'amélioration de la qualité de la prise en charge de la grossesse et de l'accouchement dont l'objectif est de réfléchir sur les moyens de faire face à la situation préoccupante de la santé de la reproduction au Niger, la santé de la mère et de l'enfant. En outre, l'analyse de la situation maternelle, néonatale et infantile au Niger montre que toutes les deux heures, une femme meurt de suite de la grossesse ou de l'accouchement et au même moment, six (6) nouveau-nés perdent la vie

et 30 femmes deviennent handicapées suite aux complications obstétricales. Cette réunion d'échange consacrée à ces deux thèmes au tour desquels les participants sont appelés à réfléchir constitue une anticipation sur les problèmes auxquels les formations sanitaires sont confrontées. Le directeur de cabinet du ministre de la Santé Publique a précisé aux responsables relevant de son département ministériel de redoubler d'efforts car dit-il « les défis

auxquels nous devons faire face sont nombreux ». Il s'agit entre autres de l'accès universel aux soins et tout ce qu'il implique comme mesures d'accompagnement notamment un meilleur accueil, une meilleure prise en charge à l'intérieur des unités de soins et un système d'information performant. Le défi des ressources humaines qui fait appel à une sensibilisation et une mobilisation des responsables du ministre de la santé publique.

Parlant du financement basé sur les résultats que le ministère envisage d'instaurer bientôt, Pr Yaouba Harouna a indiqué qu'il doit constituer un excellent outil d'implication du personnel dans la gestion de l'établissement. Il est aussi un outil pour renforcer l'espace de concertation et de dialogue avec tous les intervenants y compris les acteurs du système de santé au niveau local. Peu après l'ouverture des travaux, les participants ont suivi un film qui relate les problèmes réels auxquels les unités sanitaires font face.

Hassane Daouda

● Fin de l'atelier d'information sur la situation agricole et alimentaire dans l'espace UEMOA

## Appel aux Etats membres à investir 10% de leurs budgets dans l'agriculture

L'atelier d'information sur la situation agricole et alimentaire dans l'espace Uemoa, organisé par la Commission de l'Uemoa a pris fin, hier après midi à Niamey. Au sortir de cet atelier, les participants, essentiellement constitués de membres du Comité interparlementaire (CIP/Uemoa) ont lancé un appel dit "Appel de Niamey" à l'endroit des Etats membres.

Pendant trois (3) jours, les députés membres du CIP, issus des différents parlements nationaux ont travaillé en plénière et en groupes autour des exposés des experts de la Commission de l'Uemoa. Ils ont échangé sur les différents programmes élaborés et mis en œuvre par la Commission de l'Uemoa dans le cadre de

ont lancé un appel dit de Niamey. A travers cet appel, les participants ont demandé aux Etats membres de l'Uemoa d'affecter au moins 10% de leur budget d'investissement au développement de l'Agriculture, de promouvoir la maîtrise de l'eau, d'investir dans le développement des aménagements hydro-agricoles et de conservation et restauration des

la maintenance des équipements, de mettre à la disposition de la Commission de l'Uemoa, l'équivalent de 12.000 ha de terre à des fins agro sylvo pastorales et halieutiques. Par ailleurs, les participants à l'atelier d'information ont adopté plusieurs motions. Ils ont ainsi adressé une motion spéciale au Président de la République SEM. Issoufou Mahamadou pour son leadership et son engagement pour la promotion de l'intégration sous régionale. Ils ont aussi adressé leur remerciement au Président de l'Assemblée nationale, SEM. Hama Amadou, aux députés nigériens membres du CIP et à l'ensemble du personnel de l'Assemblée nationale pour leur pleine implication dans le

déroulement de l'atelier. Les participants à l'atelier ont en outre encouragé la Commission de l'Uemoa pour l'information et l'implication du CIP dans ses actions et les différentes initiatives pour rapprocher les organes et institutions de l'Union. Pour sa part, le Commissaire chargé du Département du Développement rural, des ressources naturelles et de l'environnement a exprimé la gratitude de la Commission aux autorités nigériennes pour les facilités accordées pour la tenue de cet atelier. Tirant les conclusions de l'atelier, M. Ibrahima Diémé a indiqué ceci : "J'ai beaucoup appris de vous. Nous sommes vos fonctionnaires et nous ferons tout pour ne pas vous décevoir, parce que vous

êtes les représentants des populations de notre espace".

La même satisfaction est aussi du côté du CIP/Uemoa. "Je pense que nous avons très bien travaillé. Il ne nous reste qu'à apporter l'information aux populations" a déclaré l'honorable Oundé Touléma, représentant du président du CIP/UEMOA. Le représentant du CIP a exprimé sa reconnaissance aux autorités et aux populations nigériennes pour l'accueil chaleureux et la sollicitude. Il a enfin tenu à féliciter les participants à l'atelier pour leur assiduité et leurs contributions pertinentes aux débats.

● Siradji Sanda



Une vue des participants

l'amélioration de la production agricole. Ils ont aussi apprécié les propositions du rapport du Comité de haut niveau portant (présidé par le Chef de l'Etat SE. Issoufou Mahamadou) sur "La situation de l'agriculture de l'Union et perspectives pour la réalisation de la sécurité alimentaire et du développement durable", rapport adopté le 06 juin dernier. C'est pourquoi, les membres du CIP

sols, de procéder aux réformes institutionnelles nécessaires tout en renforçant le rôle et les capacités des jeunes, des femmes et des organisations paysannes, de contribuer au développement d'infrastructures de l'agriculture irriguée et développer les instruments nécessaires pour promouvoir le Partenariat Public Privé, de prendre en compte la participation des agriculteurs dans la répartition des coûts, le fonctionnement et

## ● Communiqué de presse de la Commission de l'UEMOA Les pays de l'UEMOA accélèrent le processus de passage au numérique pour la radio et la télévision

A l'initiative de la Commission de l'UEMOA, les experts des huit Etats membres de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo) se sont réunis du 02 au 04 juillet 2012 à Cotonou au Bénin, pour discuter de la transition numérique, indique un communiqué de presse rendu public, hier, par la Direction de la Communication, de la Documentation et des Archives, à la Commission de l'UEMOA.

A l'issue des travaux, poursuit la même source, les experts ont, à l'unanimité, proposé que les Etats de l'Union adoptent la norme DVB-T2 pour la diffusion et MPEG-4 AVC pour la compression. Comme le souligne le communiqué, une réunion des ministres sectoriels est prévue avant la fin de l'année 2012, pour entériner la

proposition des experts, en vue de la soumettre à l'adoption du Conseil des ministres statutaire de l'UEMOA. « De même, une feuille de route régionale a été élaborée pour la conduite de la transition numérique. Elle marque les grandes étapes des activités (juridique, économique, technique et communicationnelle) à mener pour achever le

processus de transition numérique au plus tard en juin 2015 ».

Par ailleurs, ajoute la même source, des recommandations importantes ont été faites à l'attention des Etats membres et à l'endroit de la Commission de l'UEMOA, pour la réussite du processus de transition numérique. « Les conclusions de l'atelier de Cotonou, vont donner un coup d'accélérateur au processus de transition numérique dans les Etats membres de l'UEMOA », conclut le communiqué.

● A. Soumana

● A la Présidence de la République

# Le Chef de l'Etat signe un décret portant ouverture de la première Session extraordinaire de l'Assemblée Nationale, le lundi 23 juillet 2012

**Le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Issoufou Mahamadou, a signé, hier, un décret portant ouverture de la première Session extraordinaire de l'Assemblée Nationale.**

Aux termes de ce décret, une Session extraordinaire de l'Assemblée Nationale est ouverte le lundi 23 juillet 2012, en vue de délibérer sur les points suivants :

1°) projet de loi portant adoption du collectif budgétaire ;  
 2°) projet de loi habilitant le gouvernement à prendre des ordonnances ;  
 3°) projet de loi modifiant la loi n° 2011-40 du 7 décembre 2011 déterminant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil

Economique, Social et Culturel (CESOC);  
 4°) projet de loi déterminant les attributions et le fonctionnement du Conseil de la République.  
 5°) projet de loi portant organisation, composition et fonctionnement de la Commission Nationale des Droits Humains ;  
 6°) projet de loi portant création d'un établissement public à caractère social dénommé «CARENI» ;  
 7°) projet de loi portant code de travail de la République du Niger.  
 8°) Communication sur le

programme Niamey NYALA.  
 9°) Projet de loi fixant les traitements de base, des indemnités et les avantages accordés aux

responsables du Conseil économique, social et culturel (CESOC).  
 10°) Projet de loi fixant les indem-

nités et autres avantages accordés aux membres du Conseil économique, social et culturel (CESOC).

## Le Président de la République signe un décret portant promotion d'officiers des FAN au titre de l'avancement normal pour l'année 2012

Le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Issoufou Mahamadou, a signé, hier, un décret portant promotion d'Officiers des Forces Armées Nigériennes au titre de l'avancement normal pour l'année 2012. Aux termes de ce décret, sont promus au grade supérieur au titre de l'avancement normal, les Officiers des Forces Armées Nigériennes dont les noms suivent, pour compter du 1er juillet 2012

- A) ARMEE DE TERRE**  
**a) AU GRADE DE COLONEL-MAJOR**  
**LES COLONELS :**  
 Labo Moussa Mle OA/SM  
 Sani Kaché Issa Mle OA/SM  
**b) AU GRADE DE CAPITAINE**  
**LE LIEUTENANT :**  
 Abbatou Matto Mle OA/SM

● Point de presse du président de l'ONC sur la répartition du fonds d'aide à la presse

# 38 organes de presse vont bénéficier du fonds, pour un montant total de 200 millions FCFA mobilisé par l'Etat

**Le président de l'Observatoire national de la communication (ONC), M. Abdourahamane Ousmane, a animé, hier, un point de presse relatif à la répartition du fonds d'aide à la presse au titre de l'année 2011.**

Conformément au décret 2010-723 du 21 octobre 2010 déterminant les critères d'affectation et de gestion du fonds d'aide à la presse, l'Observatoire national de la communication, organe de régulation dudit secteur veille à pourvoir les organes de presse d'une aide, les encourageant à être plus performants. Au total, trente-huit (38) organes de presse vont bénéficier de ce fonds d'aide d'un montant de 200 millions de francs CFA mis à leur disposition par l'Etat. Au cours du point de presse qu'il a animé à cet effet, M.



**M. Abdourahamane Ousmane**

Abdourahamane Ousmane, a tenu à faire part des constats dégagés après examens des dossiers. Il a notamment dit que ce fonds contribue à l'émergence des entreprises de presse, sans omettre de signaler que plusieurs de ces mêmes entreprises n'assurent pas à leur personnel la protection sociale légale à la Caisse nationale de sécurité sociale. Il a aussi fait part des recommandations faites par le Comité Ad Hoc chargé du fonds d'aide à la presse 2011. Ces recommandations portent, entre autres, sur la nécessité de spécifier clairement les critères de notation dans les décisions ou les délibérations réglementant l'attribution dudit fonds, le respect de l'éthique, de la déontologie et du contenu des programmes des médias. Mais plus que tout, le président de l'ONC recommande la réalisation d'une étude sur l'impact du fonds d'aide distribué aux organes de presse depuis 2009.

Ismaila Nana

**Presse écrite**

Rang	ORGANE	NOTE	MONTANT
1 <sup>er</sup>	Le Republicain	18,5	4 310 680
2 <sup>e</sup>	La Griffé	18	4 194 175
3 <sup>e</sup>	La Roue de l'Histoire	17,5	4 077 570
4 <sup>e</sup>	L'Actualité	16	3 728 155
4 <sup>e</sup>	Le Canard Déchaîné	16	3 728 155
4 <sup>e</sup>	Le Courrier	16	3 728 155
4 <sup>e</sup>	Enquêteur	16	3 728 155
8 <sup>e</sup>	La Source	15	3 495 146
9 <sup>e</sup>	Toubal info	14	3 262 136
10 <sup>e</sup>	Air info	13,5	3 145 631
10 <sup>e</sup>	Événement	13,5	3 145 631
10 <sup>e</sup>	Le Témoin	13,5	3 145 631
13 <sup>e</sup>	Le Flic	13	3 029 126
14 <sup>e</sup>	Le Patriote 15	12,5	2 912 521
15 <sup>e</sup>	Sahel Horizon Magazine	12	2 796 117
16 <sup>e</sup>	Opinions	11,5	2 679 612
17 <sup>e</sup>	LIBERTE NOUVELLE	11	2 563 107
18 <sup>e</sup>	La Hache Nouvelle	10	2 330 097
	<b>TOTAL</b>	<b>257,5</b>	<b>60 000 000</b>

Rang	ORGANE	NOTE	MONTANT
1 <sup>er</sup>	ANFANI FM	17	5 151 515
1 <sup>er</sup>	DALLOL FM	17	5 151 515
1 <sup>er</sup>	GARKUWA FM	17	5 151 515
1 <sup>er</sup>	R & M	17	5 151 515
1 <sup>er</sup>	SOUDA FM	17	5 151 515
6 <sup>e</sup>	SAHARA FM	16,5	5 000 000
7 <sup>e</sup>	FARA'A FM	16	4 848 485
8 <sup>e</sup>	CANAL ESPERANCE	15	4 545 455
8 <sup>e</sup>	HADDIN KAY FM	15	4 545 455
8 <sup>e</sup>	TAMBARA FM FM	15	4 545 455
8 <sup>e</sup>	TEBONSE FM	15	4 545 455
8 <sup>e</sup>	TOURAKI FM	15	4 545 455
13 <sup>e</sup>	LUMIERE FM	13	3 939 394
13 <sup>e</sup>	SHUKURAFM	13	3 939 394
15 <sup>e</sup>	HORIZON FM	12,5	3 737 877
	<b>TOTAL</b>	<b>231</b>	<b>70 000 000</b>

**Télévisions**

Rang	ORGANE	NOTE	MONTANT
1 <sup>er</sup>	CANAL 3 TV	18	15 180 723
2 <sup>e</sup>	DOUNIATV	17	14 337 349
3 <sup>e</sup>	BONFEREYTV	16	13 493 976
3 <sup>e</sup>	SARAOUNIA	16	13 493 976
3 <sup>e</sup>	TENERETV	16	13 493 976
	<b>TOTAL</b>	<b>83</b>	<b>70 000 000</b>

● Inondation dans la ville de Maradi

**Un mort et des blessés suite à l'effondrement d'une maison**

Une pluie torrentielle qui s'est abattue, hier, sur la ville de Maradi a occasionné des dégâts dans certains quartiers où des maisons se sont écroulées sur leurs occupants. Plusieurs quartiers de Maradi ont été inondés suite aux pluies tombées sur la ville à l'aube du mercredi dernier.

Le Gouverneur de la région de Maradi accompagné, du Secrétaire général adjoint de la région, du président du conseil de ville se sont rendus dans les quartiers de Bagalam, Maradawa et nouveau carré, où les dégâts occasionnés par les pluies sont le plus considérable. Au quartier nouveau l'effondrement d'une maison s'est

soldé par un triste bilan. Un garçon a perdu la vie et deux autres personnes sont blessées. Les autorités se sont rendues dans la famille des victimes pour leur témoigner leur compassion et leur apporter un soutien. L'un des blessés qui est dans un état grave avec un traumatisme crânien, a également reçu la visite des autorités au niveau du centre



Une vue d'une maison détruite par la pluie

hospitalier régional. Le gouverneur de la région de Maradi, M. Sidi Mohamed a instruit les autorités municipales de trouver des endroits sûrs pour recaser les sans abris. Il a aussi conseillé aux personnes dont les maisons sont fissurées ou inondées de les évacuer sans délai. En cette saison des pluies, un grand défi se pose aussi aux autorités municipales de Maradi. La ville est en effet confrontée à de sérieux problèmes d'assainissement et de voirie, avec des tas d'immondices, des voies dégradées. Ce qui rend le cadre de vie moins agréable et accentue les risques et désagréments.

● Souley Moutari  
Onep, Maradi

● Début d'incendie au Ministère des Mines

**Plus de peur que de mal**

Un incendie s'est déclenché, hier, aux environs de 12 h 30 à l'immeuble ONAREM, abritant les Ministères des Mines et du Pétrole. D'après les premières informations, le feu s'est déclaré dans un bureau au troisième étage de l'immeuble.

Heureusement, il y a eu peu de peur que de mal. En effet, l'incendie a été très rapidement circonscrit par les éléments du groupement des Sapeurs pompiers de la Rive droite. Avant leur arrivée, les agents du ministère ont essayé de maîtriser le feu, à l'aide des premiers équipements de lutte anti-incendie prédisposés dans le bâti-

ment. Toutefois, les flammes ont réussi à dévorer un certain nombre de documents et de mobiliers de bureau. Même si nous n'en savons pas davantage sur l'origine du sinistre qui sera sans doute clairement établi, tous les soupçons pèsent sur la thèse du court circuit. C'est le cas d'attirer, une fois de plus, l'attention des uns et des autres sur la nécessité de

veiller au respect des normes de sécurité à la bonne qualité des installations électriques pour préserver les édifices publics et privés du drame qu'a connu, en dernier, l'édifice abritant les bureaux du Ministère de la Justice.

● Siradji Sanda



La partie touchée par l'incendie

Kader Amadou/ONEP

● Prix du sucre durant le mois de Ramadan

**3.000 tonnes de sucre en poudre seront mises sur le marché au prix de 17.500 FCFA le sac, au lieu de 29.000 FCFA**

A la veille du mois béni de Ramadan, les produits de première nécessité sont beaucoup sollicités par les populations. Ce qui a généralement des répercussions sur leurs prix. Parmi ces produits, le sucre figure en bonne place. Aussi, nous nous sommes entretenus avec le directeur du commerce intérieur et de la lutte contre la vie chère du ministère du commerce et de la promotion du secteur privé pour parler des mesures prises par son ministère par rapport à une éventuelle hausse des prix du sucre.

Sur le marché, le prix du sac de sucre en poudre se vend à 29.000 FCFA. Pour stabiliser les prix du sucre pendant la période du mois de Ramadan, le Ministère du commerce et de la promotion du secteur privé a vite réuni les opérateurs économiques au tour d'une table pour

échanger sur les produits pouvant être sollicités à cette période. A l'issue de cette rencontre, des engagements ont été pris par les syndicats des commerçants pour faciliter la consommation de certains produits pendant le Ramadan aux populations nigériennes. Ainsi, l'État s'engage a donné la latitude

à l'Office des Produits Vivriers du Niger (OPVN) à travers son ministère de tutelle pour procéder à la vente à prix modérés de 3000 tonnes de sucre en poudre à 17.500 FCFA le sac, au lieu de 29.000 FCFA sur le marché. Selon le directeur du commerce intérieur et de la vie chère, M. Hassane Mounkaila, cette mesure vise essentiellement à aider les populations pendant le mois de Ramadan. C'est aussi pour cette raison qu'une commission permanente a été mise en place récemment par le ministre en charge du Commerce pour passer au crible toutes les questions qui touchent la vie chère au Niger. Lors de cette rencontre avec les opérateurs

économiques, le ministre leur a demandé de revoir à la baisse les prix de certains produits dont la consommation est importante durant cette période indiquée. Au niveau du ministère, une commission a donc été installée. Cette commission a déjà fait une première sortie vers un certain nombre de sociétés de la place. Une autre rencontre est prévue dans les jours à venir à l'issue de laquelle un protocole d'accord sera signé entre les différentes parties. Mais, il faut dire que le caractère libéral du marché fait en sorte que les protocoles d'accord ne sont que théoriques, car sur le terrain certains commerçants véreux ar-

rivent toujours à fouler aux pieds ces protocoles signés par leurs structures. C'est ce que confirme le directeur du commerce intérieur. Si « l'une des parties ne respecte pas ses engagements, c'est déplorables. Toutefois, ils nous ont promu cette année de les respecter », a-t-il indiqué. En attendant, la même commission est chargée de vérifier l'application stricte de ses engagements auxquels les structures ont librement souscrits sur le marché. En cas de non respect, le ministère attire l'attention de la structure impliquée pour qu'elle sensibilise ses agents.

Hassane Daouda

● Commerce des hydrocarbures à Maradi

**Le secteur formel face à une rude concurrence**

Dans le domaine de la vente des hydrocarbures, tout se passe encore à Maradi comme avant la mise en consommation du carburant "made in Niger". Ni les mesures dissuasives, les campagnes de communication, ni même la relative hausse du prix à la pompe du côté du Nigéria ne semblent avoir entamé la vitalité du « marché noir » du carburant.

Le phénomène de la vente du carburant fraudé prospère dans la région de Maradi. Dans la capitale du Katsina, comme dans les autres localités de cette région frontalière du Nigéria, le commerce et la consommation de l'essence vont bon train. Au quartier général des « grossistes », chez les vendeurs à la sauvette, ou chez les vendeurs que l'on trouve à chaque coin de rue, le business de l'essence bat son plein. A environ 200 km de là, la Société de raffinage de Zinder (Soraz) tourne depuis des mois pour produire du carburant que la plupart des consommateurs n'ont jamais consommé ici. Une situation qui risque de perdurer. La raison ? Pour Mahamadou, un grossiste

d'hydrocarbures fraudés, la cause de cet état de fait est toute simple. « La seule solution, c'est de vendre l'essence du Niger à un prix moins cher que celui du Nigéria », explique-t-il. C'est le même raisonnement que tient Abdou, un autre grossiste d'essence. En effet, le litre de l'essence produite par la Soraz, distribuée et commercialisée par la Sonidep, est vendu à 576 F CFA à la pompe. Sur le marché noir, malgré l'augmentation des prix du côté du Nigéria, le litre est accessible à partir de 400 FCFA. Pour le consommateur, le choix est vite fait. Ni les conseils ou les spots publicitaires sur le danger ou la mauvaise qualité du carburant fraudé ne leur font changer d'habitude. Ils s'approvisionnent toujours



Un point de vente des hydrocarbures à Maradi

auprès du vendeur du coin. Ceux qui veulent faire le plein d'essence pour leur véhicule s'adressent aux grossistes ou traversent tout simplement la frontière pour aller dans les stations services du Nigéria. « Je n'ai jamais acheté de l'essence à la station », témoigne Yacouba, un consommateur.

Jusqu'à-là, les mesures pour étouffer le marché du carburant fraudé n'ont pas donné véritablement les résultats escomptés. Pour remédier au problème, la Sonidep a récemment initié une campagne de communication auprès des acteurs du marché du carburant dans les différentes régions du Niger dans la perspec-

tive de les intégrer dans le commerce « formel » des hydrocarbures. Des différentes interventions des vendeurs ou consommateurs d'essence, au cours de ces rencontres il ressort la même explication. C'est le coût élevé du carburant commercialisé par la Sonidep qui encourage le commerce du carburant fraudé. A Maradi, le secteur formel des hydrocarbures fait toujours face à une rude concurrence du marché informel dont les points de vente couvrent toute la ville. Ce commerce constitue une importante activité génératrice de revenus et fait vivre des milliers de personnes. Mais, cette situation ne semble pas décourager ceux qui sont décidés à investir dans le commerce formel des hydrocarbures à travers les stations services qui poussent comme des champignons dans la ville.

● Souley Moutari  
Onep, Maradi

● Le textile traditionnel africain

# Le tisserand, le métier et l'œuvre

Les tisserands, plus connus sur les noms de "tchiakey" en zarma et "masaki" en haoussa, étaient depuis le XVème siècle, des nomades qui tissaient pendant la saison sèche et redevenaient agriculteurs pendant la période des pluies. Ils passaient de village en village et de famille en famille pour tisser les pagnes ou, le troussseau des femmes mariées ou même encore pour réaliser des draps funéraires. Les tisserands ont donc joué un grand rôle au cours des siècles passés et leur métier a été un élément de l'histoire par son importance économique et commerciale jusqu'à l'époque coloniale.

Son outil de travail est formé de quatre perches et deux planchettes. Sa navette et sa canette, qui lui reviennent des aïeux n'ont rien à voir avec la canette et la navette des machines. Autrefois, elle est fabriquée à partir d'un morceau de tige de mil débarrassé de son contenu ; mais de nos jours, le tisserand la confectionne chez le menuisier. Avec le modernisme, différents types de modèle de ce métier abondent d'ailleurs en Afrique. Les métiers à tisser de l'Afrique, leurs formes, leurs accessoires, leur diffusion ainsi que les processus de fabrication des étoffes, différent selon les régions et les ethnies. Le métier à tisser le plus largement répandu en Afrique de l'Ouest est horizontal, à deux vangs de lisses (ensemble de mailles tendues verticalement côte à côte entre deux planchettes) et à marches (pédales), et il est toujours actionné par les hommes. Là où la femme tisse, le métier est vertical, à lisseron (planchettes minces entre lesquelles sont tendues verticalement les mailles composant les lisses). Les mailles sont une sorte de boucle de fil faisant partie d'une lisse ou d'un lisseron.

La matière première utilisée pour la manufacture des tissus traditionnels est essentiellement le coton, mais bien avant, la soie sauvage est filée et tissée dans certaines parties de l'Afrique. Dans l'industrie du textile traditionnel africain, l'environnement est donc la matière de création du moment que le coton, la laine, les végétaux et la terre sont les principaux composants des pagnes et des couvertures. Il existe en Afrique trois variétés naturelles de coton : le coton de couleur naturelle écru ; le coton de couleur rougeâtre ou brunâtre et le coton très blanc. Pour avoir les autres couleurs, on procède à la teinture (siini) du fil, une activité exclusivement féminine. La teinture est réalisée avec l'argile recueillie du fond des marigots et des feuilles servant de fixatif. C'est l'exemple du "Bogolan" cher au Mali qui n'a d'autre signification que sa traduction "Bogo" veut dire : terre et "lan" fait avec. Cette méthode de teinture est dite « à la terre », au Niger, c'est le "Zaara bi" d'autrefois qui est teint de cette manière. En règle générale, la femme égrène, cadre et file ; le tissage est réservé traditionnellement en Afrique aux hommes. Mais le tissage féminin se rencontre

dans certaines régions : La "Tyakeyweyo" n'est ni la femme du Tyakey, ni la femme qui tisse, mais la femme qui engage le tisserand comme sa main d'œuvre à la maison et s'occupe elle-même de la commercialisation des couvertures et autres pagnes confectionnés.

Le tisserand est assis à même le sol en terre battue dans son atelier. Des piquets soutiennent les fils soigneusement rangés et qui passent à travers les peignes ; les pédales montent et descendent, séparant les fils. Tout en pédalant, le tisserand passe et repasse la navette entre les fils et une étroite bande de coton qu'il enroule sur un bâton, s'allonge. Ces bandes cousues une à une par le tisserand lui-même forme des vêtements inusables qui durent une vie entière.

En Afrique, la transmission du savoir se fait par l'oralité. Ainsi, sur les bandes, il y a des motifs qui parlent. Par exemple nous avons la couverture "Oldi et Baleri" qui veut dire du jaune et du noir, cette couverture en coton de 2,50 m par 1,70 m composée de 16 bandes est offerte par la fiancée à son futur, avant le mariage. Le jaune correspond à l'or et le noir à l'Afrique. Nous avons aussi la couverture "bonheur" offerte à la famille pour le mariage de leur première fille.



Un tisserand à l'oeuvre dans son atelier

Cette couverture est réservée uniquement aux familles riches à cause de sa cherté et le tisserand est invité spécialement dans la famille pour son tissage.

Chez les tisserands Djerna, « la tradition du tissage est assez rigide parce qu'elle est liée à une certaine largeur du battant, aux encoches d'un bâtonnet compteur qui permet de combiner les motifs décoratifs d'une bande de coton à l'autre pour que, une fois réunies bord à bord, elles composent un ensemble harmonieux et minutieusement calculé. Les décors des pagnes "TERA" par

exemple comportent des personnages au puits, des bœufs, des ânes, des chameaux, tous des motifs qui évoquent la vie quotidienne, qui expriment des joies, qui symbolisent les richesses paysannes aux yeux des sédentaires et même les favorisent et les protègent ». Les tisserands djerna sont répartis en "massaki-Sakala" qui tissent les couvertures rayées du style de Dori et de Dosso (5 bandes de 72/28 cm), et en "massaki tara" qui se chargent des pagnes (12 à 17 bandes de 8 cm). Au Niger, les matières premières pour la confection de tissus sont le coton et la laine et « le chanvre est très peu tissé ». Les Kanouri et les mobeurs apportent un grand soin à la culture du coton. Celui-ci est égrené, filé, mis en bobines par les femmes. Les bandes tissées, larges de 6 à 8 cm, sont aussi bien à la confection des vêtements que de monnaie d'échange. Dans les environs de Tillabéri, la laine est filée et tissée en bandes de 30 cm de largeur et de 1,50 m de longueur. On emploie de la laine de couleur pour la confection de ces tissus, leurs bandes sont armées de raies transversales, de losanges, de rectangles, etc. Les tisserands, "tchiakey" selon Jean Rouch se disent originaires du Mossi, du Gurunsi ou du gourma.

Dans l'histoire de l'industrie textile le tisserand est un personnage important dans les villages. Son travail est qualifié de magnifiques et d'incroyable. Ainsi tous les étrangers qui ont visité le continent ont été véritablement émerveillés par la perfection de leur travail ; leurs œuvres peuvent rivaliser avec les tissus importés d'Europe. Ces tissus aussi somptueux et aussi beau n'ont rien à envier à la soie.

Sadou Roukiétou Moussa  
(Source IRSH)

# Un métier menacé de disparition

De nos jours, cet artisanat est en voie de disparition du moment que les couvertures tissées ne sont plus utilisées comme coussins sur la selle de la monture du Roi, comme ornement mural, ou comme habit traditionnel. Les gens s'intéressent à ces pagnes traditionnels seulement lors des activités culturelles.

Jadis l'apanage de tout le monde, les produits de tissage traditionnel ne sont plus à l'ordre du jour dans la vie courante des Nigériens. La seule tradition qui a failli résister est le fait d'envelopper la jeune mariée avec le pagne traditionnel appelé "soubane" pour l'amener chez son mari. Malheureusement le "soubane" est aujourd'hui remplacé par un drap dit "caaro caaro" acheté à 1500FCFA, montrant dans une certaine mesure, l'acculturation des belles-mères. Ce drap transparent est utilisé sous prétexte de la chaleur ou de la cherté du "Soubane". Ceux qui ne sont pas complètement déracinés découpent le "Kounta" pour en faire des tableaux vitrés. Mais hélas ! Le métier est entrain de mourir à petit feu. Pour beaucoup d'observateurs, le tissage artisanal du coton subit la dure concurrence, des tissus d'importation, le tisserand s'est laissé être la victime du progrès et des machines qui tissent bien plus vite que lui. Certes, l'avenir des tisserands est souvent considéré avec pessimisme dans les projets de développement, mais le vrai problème réside dans le fait que les héritiers fuient le métier et que l'apprentissage de l'artisanat du tissage est familial. Le fils du tisserand sans qu'il se rende compte, en aidant son père dans le travail du fil, va



Mme Marcel

sûrement à l'école du tissage et il va acquiescer à l'orgueil et le goût du métier. Mme Marcel, une Tyakey weyo, une actrice culturelle qui lutte pour redonner vie à cet artisanat qui tend à disparaître a affirmé ceci : « je veux que la tradition ne disparaisse pas, que la jeunesse sache son origine c'est une question du vouloir, de persévérer dans un métier que j'ai toujours contemplé et aimé ». Le tissage est un métier qui peut être exercé par n'importe quel membre de la société, il suffit d'en faire un gagne pain. Selon Mme Marcel, le métier du tissage est un travail noble, car il n'y a pas d'acte noble que d'habiller correctement et décemment quelqu'un. Or, de plus en plus, les gens ne veulent pas tisser et les couvertures traditionnelles (mur, lit, habits) ont été laissées en faveur de celles importées d'ailleurs. Ainsi certaines personnes qui ont hérité des

tissus traditionnelles de leurs grands-parents sont contraintes des fois de les vendre à un bas prix. Ces tissus sont des objets de valeur qui donnent de la valeur et sont coûteux, donc ils ne sont pas à la portée de tout le monde. L'actrice culturelle reconnaît que les tissus traditionnels coûtent chers, mais il faut revaloriser cet art au moins pour l'exportation. Nous avons selon elle, l'AGOA, une agence sur le textile des Etats-Unis qui donne des licences d'exportation aux artisans dans le textile pour favoriser l'entrée des textiles africains aux Etats-Unis. Pour elle, « c'est un encouragement pour ceux qui sont dans le textile, mais notre handicap est que les gens ne s'y intéressent pas bien et ne savent pas que nous avons des opportunités... J'ai aussi une fois reçu de l'USAID, le financement pour la formation de 10 jeunes nigériens dans le domaine du tissage. Malheureusement, nous n'avons pu achever la formation au bout de 6 mois qu'avec 3 jeunes. Et 2 ont eu des bourses pour aller se perfectionner au Maroc » affirme Mme Marcel.

Amadou Zakari, un tisserand qui travaille dans l'atelier de Mme Marcel ajoute : « on ne peut pas devenir tisserand au bout de 6 mois. J'ai hérité ce métier de mon père qui l'a hérité lui aussi de son père, l'apprentissage dure 3 ans. Malheureusement, aucun de mes enfants ne veut tisser et je ne les force pas ».

Dans l'atelier de Mme Marcel, les tisserands fabriquent des draps, des nappes de table et des serviettes, des habits pour enfants et pour adultes, des pagnes en une seule bande. « Nous ne faisons pas d'exposition au Niger dans le domaine parce que les quelques



Les produits du tissage traditionnel sont riches et variés

tisserands qui restent ne travaillent que sur commande. En plus, la population n'aime pas de nos jours ces produits traditionnels. "Seul le téra-téra est acheté à l'occasion des mariages (25 000 F à 50 000 FCFA). Il y a le styliste Alphadi qui achète mes tissus pour ses créations et une dame qui achète également pour mélanger avec d'autres tissus afin de confectionner des habits, elle aussi c'est pour exporter. J'ai l'habitude d'exposer en Afrique (dans toute la sous-région), en Europe (France, Allemagne, Italie...) en Amérique. Le drame de la Chine, quand je suis allée exposer la première fois, les chinois m'ont tout acheté pour copier. Et pour cela, quand je suis allée pour une 2ème fois, je n'ai vendu aucun article. Les couvertures qu'on peut vendre entre 45 à 50 000, eux, ils vendent la copie à 500 F. Je collecte aussi des très très vieux tissus pour le Musée de l'Homme en France où, c'est l'ancienneté de l'article qui a une valeur » affirme Mme Marcel. Le prix de revient et le prix de vente d'un tissu traditionnel dépendent de la

qualité et de la quantité du fil utilisé. Le tissage se fait avec du fil "djersa et du soffori" fils traditionnels achetés auprès des femmes aveugles de Tamou qui les filent. Elhadj Yacouba qui s'occupe de la commercialisation des couvertures tissées à Goudirio, Danaré, Sadoré (région de Say) a lui indiqué ceci : « j'ai plus de 20 ans dans cette activité qui est rentable parce jusqu'à présent je n'ai pas trouvé de problèmes d'écoulement. En plus, nous n'avons pas abandonné notre tradition qui impose à chaque parent de l'acheter pour son enfant quand il se marie. J'ai aussi des clients au Grand Marché de Niamey ». Les tisserands tissent les couvertures généralement appelées : soubane, yéyé, Kanta, Dédand, Sahel vert, Drapeau, Kourkour, Kourgné si kani Tarey, babba, kounta tapis...

Selon une anecdote, l'araignée et le tisserand paraissent des êtres opposés parce que tout simplement le tisserand fut un apprenti de l'araignée. Il a appris à tisser avec l'araignée en l'imitant.

Sadou Roukiétou Moussa

● Point de presse du Comité Olympique et Sportif du Niger (COSNI) sur la participation du Niger aux Jeux Olympiques de Londres

# La délégation du Niger quitte Niamey lundi prochain

Le Comité Olympique et Sportif du Niger a animé, hier matin dans ses locaux, un point de presse relativement à la participation du Niger aux Jeux Olympiques de Londres 2012. Au cours de ce point de presse, les membres du COSNI ont donné d'amples explications sur la composition de la délégation du Niger à ces jeux Olympiques, ainsi que sur la préparation des athlètes.

Dans les propos liminaires qu'il a tenus à l'occasion de ce point de presse, le Vice-président du COSNI, M. Aboubacar Seydou Ganda, a indiqué que le Niger participera aux Jeux Olympiques de Londres dans l'unité et la sérénité. Il a rappelé l'union sacrée de toutes les fédérations sportives née de la dernière assemblée générale extraordinaire du COSNI. Le Secrétaire général du COSNI, Elhadj Idé Issaka a, quant à lui souligné

que, les Jeux Olympiques constituent la fête du mouvement olympique. Il a ajouté que le Niger à l'instar de tous les pays du monde participera à ces jeux dont la cérémonie d'ouverture aura lieu le 27 juillet prochain à Londres. « La préparation des athlètes s'est effectuée pendant toute une olympiade ; tout ce que les fédérations nationales et internationales ont développé comme activités au cours de cette olympiade là, rentre dans le cadre

des préparatifs de ces jeux. Parce que chaque athlète, chaque dirigeant sportif a envie que la fête soit belle. En plus de cela, les comités olympiques à travers le monde entier ont la responsabilité de préparer les athlètes qui ont été préparés en amont par les fédérations, et de faire en sorte qu'ils participent à ces jeux dans de bonnes conditions. Nous les préparons en général grâce au programme que nous appelons programme pour athlètes qui comporte des bourses olympiques » a indiqué Elhadj Idé Issaka. Le Secrétaire général du COSNI a ensuite rendu un vibrant hommage au ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, M. Kounou Hassane, ainsi qu'à ses collaborateurs pour l'accompagnement et le soutien sans faille au COSNI dans le cadre de la participation du Niger à ces jeux olympiques. Un accompagnement qui s'est concrétisé en termes d'achat des billets d'avion pour tous les membres de la délégation, de la prise en charge des frais d'hébergement à Londres, des équipements sportifs etc. Le chargé de programme du COSNI, M. Issoufou Tidjani a quant à lui, donné la liste de la délégation du Niger. Elle se compose de vingt

deux personnes, dont six athlètes, des membres du COSNI, des représentants des fédérations sportives, quatre entraîneurs, un médecin, un journaliste etc. Concernant les athlètes, il s'agit de Moustapha Abdoulaye Hima (69kg) en Boxe ; Gourouza Zakari (-60kg) en Judo ; Amadou Issaka Djibo en sport d'aviron ; Nafissa Adamou (nage libre) en natation ; et Guéro Gaoh Rabiou (1500m) et Souleymane Nafissa (100m) en athlétisme. Selon M. Issoufou Tidjani, les trois premiers cités ont décroché leur qualification grâce aux bons résultats qu'ils ont réalisés dans leurs disciplines respectives ; et les trois derniers cités ont des places d'universalité, c'est-à-dire des invitations du Comité International Olympique (CIO). Enfin le chargé de communication du COSNI, M. Mai Moussa Fernand a relevé trois aspects innovants de cette olympiade : les trois athlètes nigériens qualifiés sur leurs résultats, l'unification de la famille olympique, et les bons rapports de collaborations entre le COSNI et le Ministère de la Jeunesse des Sports et de la Culture.

● Oumarou Moussa

## Tirage au sort de la CAN 2012 dames le Nigeria, la Guinée Equatoriale et les autres

Ce mardi 17 juillet a eu lieu le tirage au sort de la 8ème édition de CAN féminine 2012 qui doit se dérouler en Guinée Equatoriale du 28 octobre au 14 novembre de cette année dans les villes de Malabo et de Bata. Les huit pays qualifiés sont répartis en deux groupes.

A l'issue du tirage au sort de la CAN 2012 dames organisée par la CAF, deux groupes de quatre pays sont constitués. A la tête du groupe A se trouve la Guinée Equatoriale, pays organisateur, finaliste de la CAN 2010, et vainqueur d'une CAN dames, celle de 2008. A la tête du groupe B se trouve le Nigeria, le favori de la compétition, le pays qui a remporté toutes les éditions de la CAN féminine depuis sa création, sauf celle de 2008. Chacune de ces têtes de poule doit faire face aux ambitions des autres pays. La Guinée Equatoriale affrontera notamment l'Afrique du Sud qu'elle avait rencontrée en finale de 2008. Dans le groupe B les Supers Faucons du Nigeria, championnes d'Afrique en titre, doivent se méfier des Lionnes Indomptables du Cameroun, deux fois finalistes dans l'histoire de la CAN féminine.

### CAN 2012 dames: groupes et calendrier de la phase finale

**Groupe A**  
Guinée Equatoriale  
Afrique du Sud  
Sénégal  
RD Congo

**28 octobre 2012**  
Guinée Equatoriale - Afrique du Sud  
Sénégal - RD Congo

**31 octobre 2012**  
Afrique du Sud - Sénégal  
Guinée Equatoriale - RD Congo

**3 novembre 2012**  
Guinée Equatoriale - Sénégal  
Afrique du Sud - RD Congo

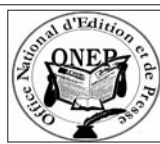
**Groupe B**  
Nigeria  
Cameroun  
Côte d'Ivoire  
Ethiopie

**Le calendrier du groupe B**  
**29 octobre 2012**  
Nigeria - Cameroun  
Côte d'Ivoire - Ethiopie

**1er novembre 2012**  
Cameroun - Côte d'Ivoire  
Nigeria - Ethiopie

**4 novembre 2012**  
Nigeria - Côte d'Ivoire  
Cameroun Ethiopie  
Les demi-finales auront lieu le 7 novembre : le 1er du groupe A contre le 2ème du groupe B, et le 1er du groupe B contre le 2ème du groupe A.  
La finale se déroulera le 11 novembre à Malabo.

(RFI)



## COMMUNIQUE

Dans le cadre de la Commémoration du cinquante deuxième anniversaire de l'indépendance de la République du Niger, le 3 août 2012, l'Office National d'Édition et de Presse (O.N.E.P.) se propose de réaliser une édition spéciale du « Sahel » qui paraîtra le **jeudi 2 août 2012**.

Ainsi, à l'occasion de ce grand évènement, le journal sera entièrement en couleur et des espaces pour annonces ou publicités vous sont réservés, afin de vous faire connaître et faire connaître vos produits.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à la Direction Commerciale de l'ONEP :

**Tel : 20 73 22 43 (Direction Commerciale)**  
**20 73 34 86 (standard)**  
**Cellulaires : 96 98 21 69 - 96 96 26 87.**

### LE SAHEL

Place du Petit Marché ;  
BP 13182 Niamey (R. Niger)  
Tél : 20 73 34 86/87 ; Télécopieur : 20 73 30 90  
E-mail : onep@intnet.ne  
Site web : www.lesahel.ne

#### Directeur de Publication

**MAHAMADOU ADAMOU**

Direction de la Rédaction et des Centres Régionaux (DR/CR)

Directeur : Assane Soumana ; 20 73 99 86

Rédacteur en chef : Idé Fatouma

Rédacteur en chef Adjt : Issaka Saïdou

Secrétaire de Rédaction : Oumarou Ali

#### Direction Technique (DT)

Directeur : Issa Madougou ; 20 73 99 87

Réd. en chef informatique : M. S. Abandé Moctar

Réd. chef informatique adjt : Inoussa Oumarou

#### Direction Commerciale (DC)

Directeur : Morou Hamadou 20 73 22 43

Chef service Communiqué et Pub : Alhassane Assilila

Direction Administrative et Financière (DAF)

Directrice : Mme Saïdou Rahamou T. 20 73 99 85

Chef service Recouvrement : Mme Ado Haoua Hachimou

Composition : ONEP  
Tirage : 3500 exemplaires

### MOTS

# CROISSES

du



### HORizontalement

1. Appel désespéré - Emasculé ;
2. Déesse d'Egypte - Procède par distraction ;
3. Tête d'une plante aquatique - Tout autre que soi-même ;
4. Partie postérieure du fusil- Abri douillet ;
5. Refuta- On ne peut pas mener sans la prendre ;
6. Dieu soleil- Repas léger ;
7. Raboteux- Samrarium en symbole ;
8. Lettres de troc- Divinité marine ;
9. Ecarteur chirurgical- L'Irlande des poètes ;
10. Amassent

### VERTICALEMENT

1. L'antonyme de la malhonnêteté ;
2. Risquer- Jetée pour mouiller ;
3. Autrement- Préfixe ;
4. Tiennent session ;
5. Posture du yoga - Voyelles ;
6. Instrument aratoire- Sigle municipal de la capitale ;
7. Homme d'Etat malien (Initiales)- Imposées ;
8. Qui ne brillent pas -Bizarre jusqu'au bout ;
9. Règles les télécommunications dans le monde (sigle) - Attribut féminin ;
10. Bien sûr !.

1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

numéro précédent

A	N	C	E	S	T	R	A	L	E
I	H	S	A	U	S	L			
U	F	O	C	R	I	A	U		
P	E	L	E	R	I	N	A	G	E
U	E	R	S	E	T	E			
B	R	U	N	E	T	E			
T	R	A	D	U	I	S	E	N	T
R	S	I	N	O	I	I			
O	S	T	E	A	N	G	E		
P	R	E	S	S	E	N	T	I	R